



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA-301-01-2018** intitulé :

RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

a été adoptée par le conseil lors de la session ordinaire du 13 février 2018.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-301-01-2018** entitled:

BY-LAW CONCERNING ETHICAL GUIDELINES FOR THE MUNICIPAL ELECTED REPRESENTATIVES

as been adopted at an ordinary Council session held on February 13th, 2018.

The object of this by-law is to establish a code of ethics applicable to the municipal elected representatives.

It may be consulted at the Municipal office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

DONNÉ à Grenville-sur-la-Rouge, ce 14 février 2018

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier